Schéma Régional Eolien

"volet énergie éolienne" du Schéma Régional du Climat Régional de l'Air et de l'Energie







Planification régionale Energie le nouveau paysage législatif

Loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)



Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE - art 23)

Élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE (circulaire ministérielle du 26 février 2009)



Elaboration d'un schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables (art 25)

Compatibilité des Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) avec le SRCAE et son volet eolien





Le volet énergie éolienne : une anticipation

<u>Orientations du volet « énergie éolienne » du SRCAE (circulaire du 26 février 2009)</u>

« Permettre un développement soutenu et maitrisé de l'énergie éolienne par une amélioration de la planification territoriale, de la concertation et de l'encadrement réglementaire »

Objectifs du volet « énergie éolienne » du SRCAE (circulaire du 26 février 2009)

- → Identifier les zones géographiques dans lesquelles les parcs éoliens seront préférentiellement construits
- → Fixer des objectifs qualitatifs (recommandations de développement de l'éolien par zone)
- →Fixer des objectifs quantitatifs de puissance potentielle (prospection au niveau régionale et par zone géographique)





Le volet énergie éolienne : une anticipation

Rôle du schéma «énergie éolienne » du SRCAE (circulaire du 26 février 2009)

« Le développement des éoliennes devra être réalisé de manière à éviter le mitage du territoire, à prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains.

En identifiant les zones les plus appropriées, le schéma incitera à développer l'éolien en respectant ces principes.»





Le volet énergie éolienne : une anticipation

- Selon une étude d'ObservER (ADEME), avec un parc de 20 000 MW, la probabilité de voir une éolienne depuis un point quelconque du territoire français serait proche de 100% si les parcs éoliens avaient une taille de 10 MW et proche de 10% si les parcs éoliens avaient une taille de 200 MW.
- Aussi nous considérons que seul un regroupement des nouvelles implantations dans des pôles de densification permettra d'atteindre les objectifs de qualité et de préservation des paysages.
- C'est dans ces zones vertes que se tient l'essentiel des enjeux de développement du SRCAE.





Volet éolien

Données patrimoniales et techniques

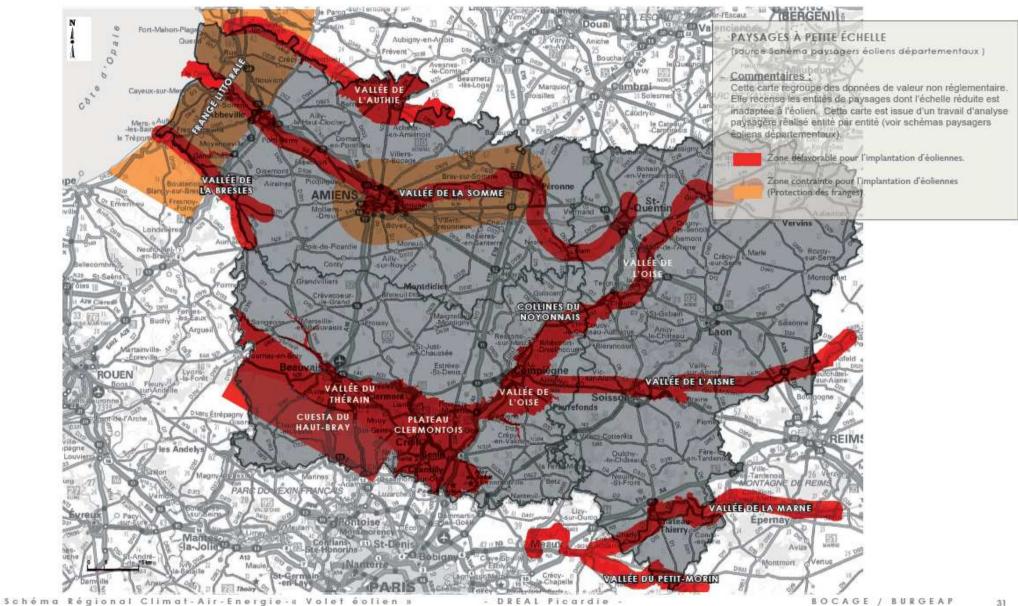
- Patrimoine paysager, architectural et naturel
- Servitudes et contraintes techniques
- Agrégation des données





B21 - PATRIMOINE PAYSAGER

- Paysages à petite échelle



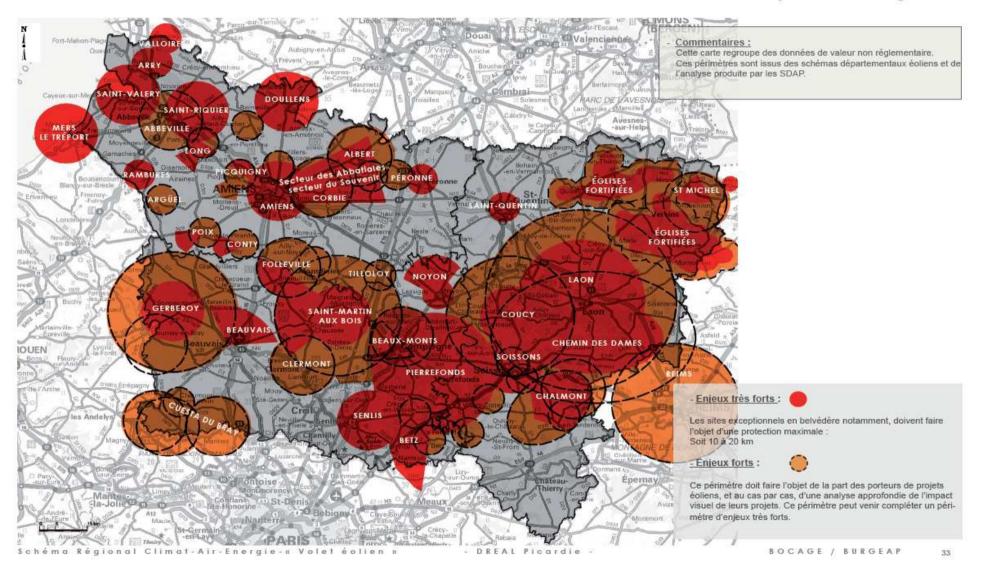
__, __, __, __

B23 - PATRIMOINE NATUREL - Synthèse enjeux très forts enjeux forts • Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) • Zone d'Importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) • Zone de protection spéciale (ZPS) et zone spéciale de conservation (ZPS) • Réserve naturelle · Parc naturel régional • Zone à dominante humide • Arrêté préfectoral de protection de biotope Schéma Régional Climat-Air-Energie-« Volet éolien » - DREAL Picardie -BOCAGE / BURGEAP 41

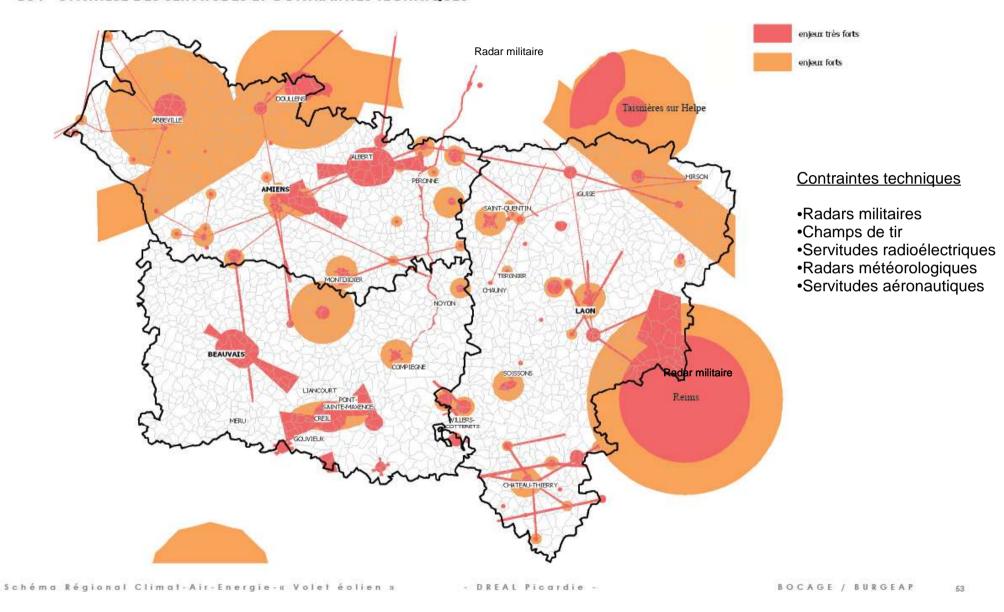
B2 - PATRIMOINE PAYSAGER, ARCHITECTURAL ET NATUREL

B 22 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL

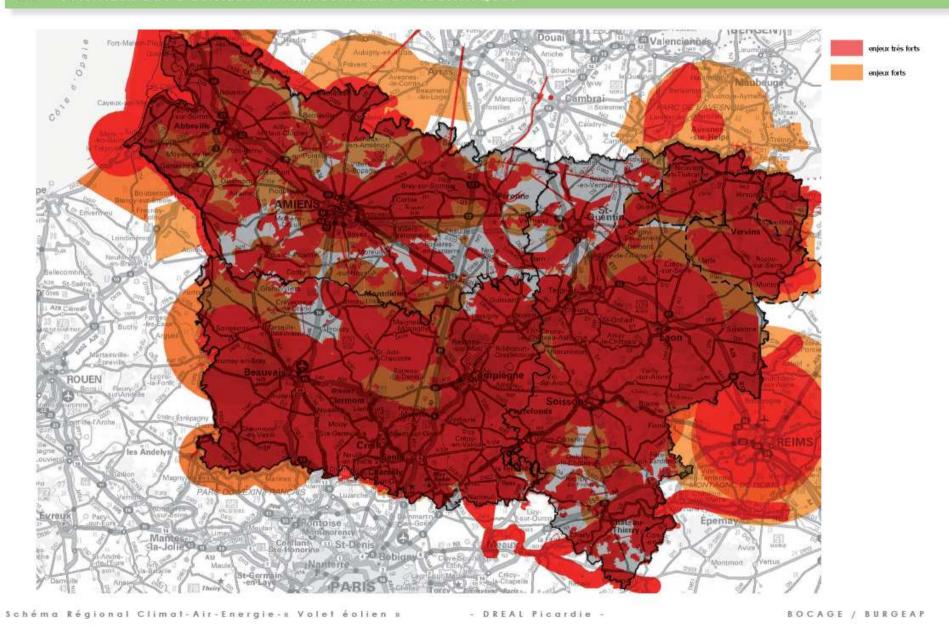
- Périmètres de protection et de vigilance

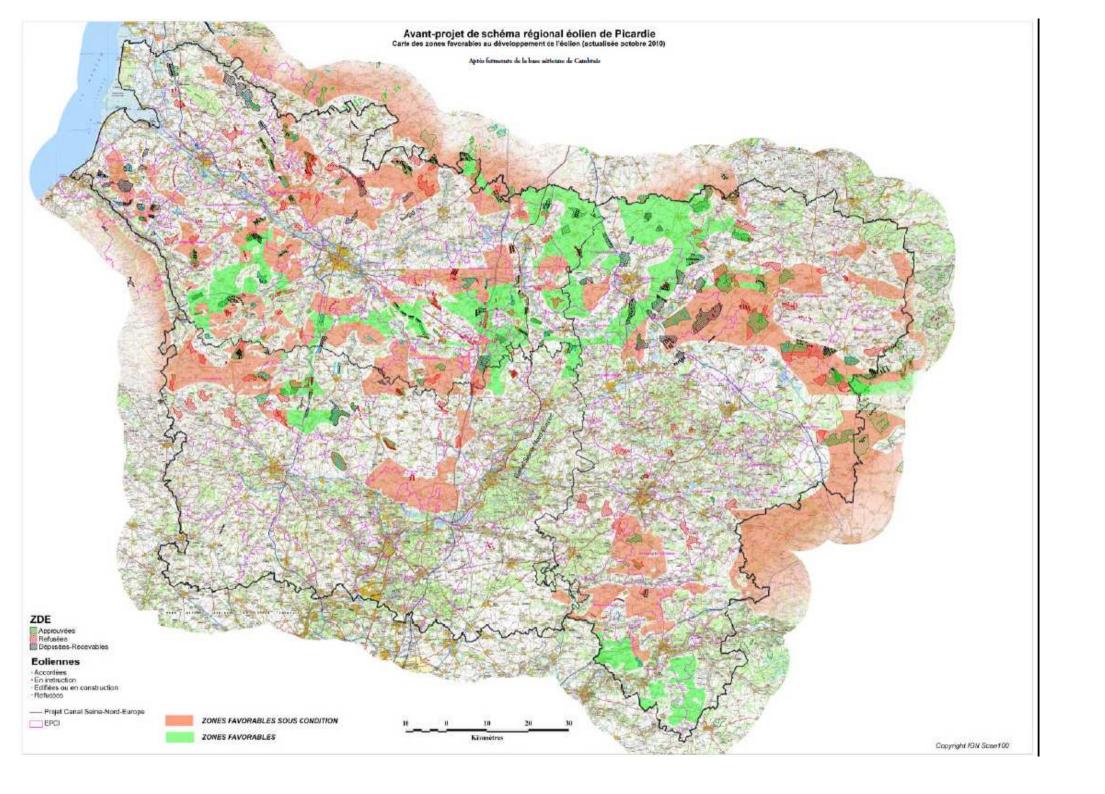


B34 - SYNTHÈSE DES SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES



B4 - SYNTHÈSE DES DONNÉES PATRIMONIALES ET TECHNIQUES





TROIS GRANDS PRINCIPES D'ORGANISATION DES PROJETS ÉQUIENS :

- DÉVELOPPEMENT EN PONCTUATION :

Un parc éolien ponctuel peut dans certaines conditions se développer hors des pôles de densification ou de structuration. Il conviendra de ménager des respirations significatives avec les parcs voisins afin d'éviter le phénomène de mitage du paysage ou la lisibilité des parcs éoliens déjà existants

Ce développement interstitiel doit être très limité et très maîtrisé et s'appuyer, de préférence, sur un parc éolien existant.

- LES AXES DE STRUCTURATION :

Un parc éolien ou plusieurs parcs peuvent accompagner une ligne de force significative à l'échelle du grand paysage (ligne de force anthropique ou naturelle). Les projets éoliens se développent en ligne simple en respectant des respirations inter-séquences pour éviter un effet de barrière visuelle.

- LES PÔLES DE DENSIFICATION :

Plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent.

Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune.

Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification (minimum de 20 km). Dans la pratique si on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter

GESTION DES PROJETS EN PONCTUATION:

0

- permettre un développement éolien intersticiel en évitant le mitage du territoire.



Développement en ponctuation -Frontière Germano-Polonaise



Développement en structuration -Canal de Zeebrugge (Belgique)



Développement en ponctuation -Usine Nissan - GB

GESTION DES PROJETS LE LONG D'AXES DE STRUCTURATION:



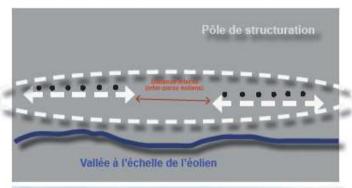
- afin de donner une cohérence forte et une lisibilité aux projets éoliens.

Privilégier le développement de pôles de structuration c'est :

- Eviter le mitage du paysage,
- Rechercher une mise en cohérence des différents projets éoliens...

Conditions spécifiques :

- Distances inter-parcs plus resserrées,
- Vigilance accrue au phénomène de saturation visuelle des paysages par les éoliennes lié à l'encerclement des communes.





C2 - STRATÉGIE RÉGIONALE

GESTION DES PROJETS AU NIVEAU DES PÔLES DE DENSIFICATION :



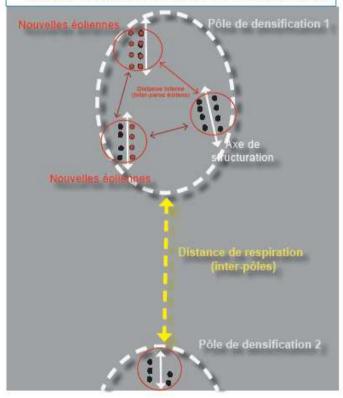
- afin d'éviter le risque de fusion de 2 pôles,
- afin d'éviter une surdensification à l'intérieur d'un pôle.

Privilégier le développement de pôles de densification c'est :

- Eviter le mitage du paysage, maîtriser la densification,
- Préserver des paysages plus sensibles à l'éolien,
- Rechercher une mise en cohérence des différents projets éoliens,...

Conditions spécifiques :

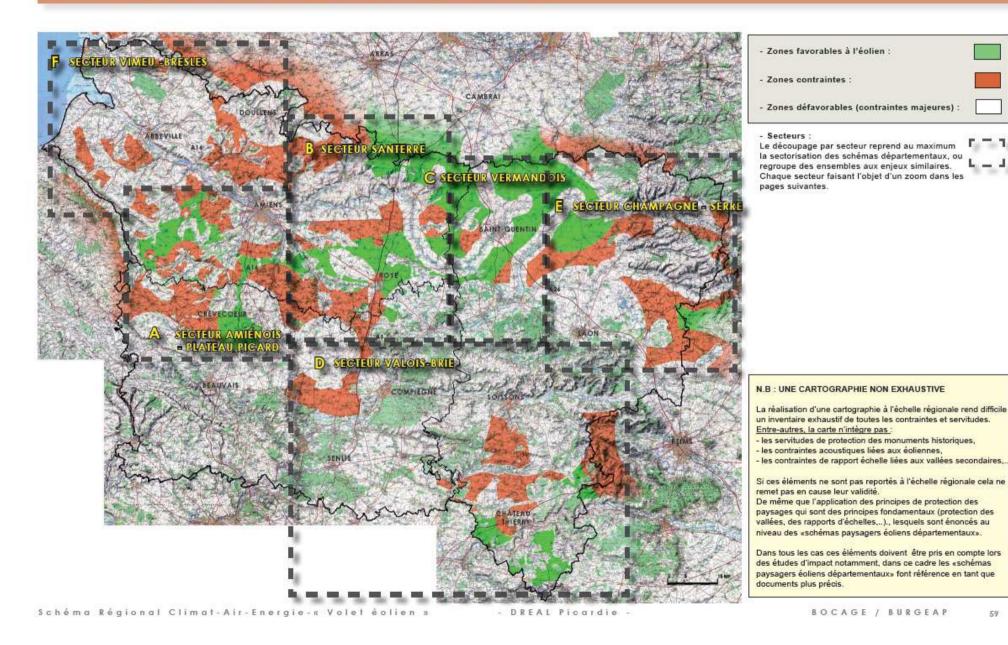
- Distances internes plus resserrées,
- Vigilance accrue au phénomène de saturation visuelle par l'éolien.

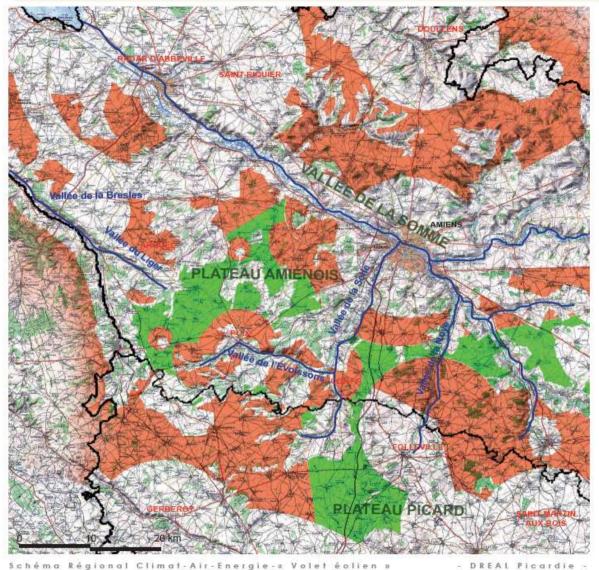


COMPLÉTER UN PARC EXISTANT : Principe



C1 - CARTOGRAPHIE DES ZONES FAVORABLES À L'ÉOLIEN





A1 - ETAT DES LIEUX

CARACTÉRISTIQUE DU SECTEUR :

Ce paysage secteur est à cheval entre les départements de la Somme et de l'Oise.

Le pôle est délimité par des secteurs très contraints :

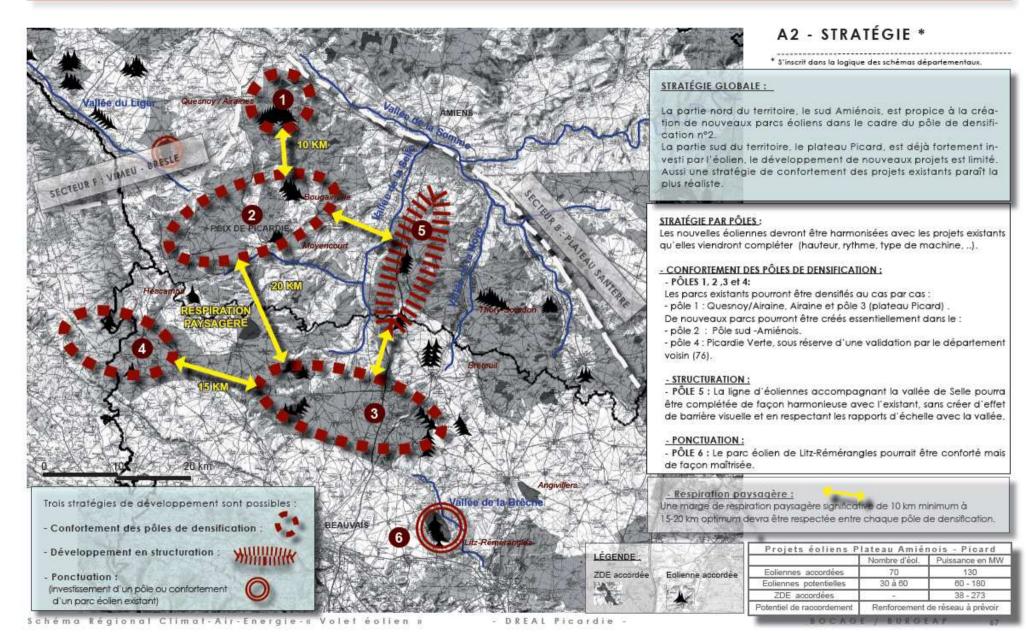
- à l'ouest, confrontation avec le paysage et espace naturel de la vallée de la Bresies.
- au sud, retrait des éoliennes vis-à-vis de la vallée du Thérain, de Beauvais et de Gerberoy.
- à l'est, sites patrimoniaux de Folleville (80) et de Saint-Martin-aux-Bois (60). (belvédères, cônes de vues, ...).
- au nord, le développement est limité par la proximité d'Amiens et la vallée de la Somme.

Notons que les vallées de la Selle et de l'Évoissons, ainsi que les sites patrimoniaux de Conty et de Poix créent une coupure naturelle significative de quelques 20 km entre les projets éoliens Sommois et l'arriens

LEGENDE COULEURS :	
- zone favorable à l'éolien :	
- zone contrainte :	
- zone défavorable à l'éolien :	
- REPÉRAGE DES ZONES CONTRAIN (Contraintes patrimoniale ou te-	

BOCAGE / BURGEAP

66



Volet éolien

Évaluation du potentiel de développement éolien (2020)





Quantification de la puissance du potentiel éolien

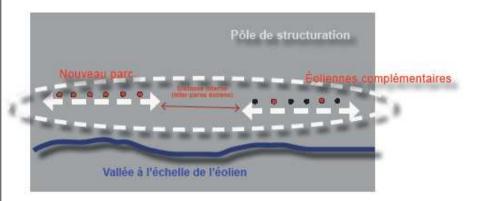
QUANTIFICATION DES ÉOLIENNES POTENTIELLES :

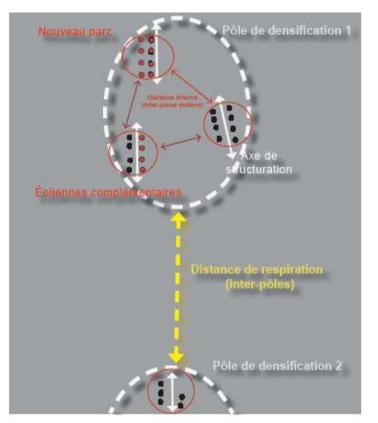
L'exercice consiste à investir les secteurs les plus favorables à l'éolien définis dans le cadre de la stratégie régionale.

Ainsi sont considérés de façon prioritaire les pôles de densification et les pôles de structuration, et de façon plus marginale les pôles de ponctuation.

Les éoliennes potentielles sont issues :

- des pôles de densification ou de structuration qu'ils soient déjà investis ou non par l'éolien,
- des ZDE ou éoliennes en cours d'instruction qui s'inscrivent dans la stratégie régionale,
- d'éoliennes venant compléter les espaces libres au sein d'un pôle.





Perspective de développement de l'éolien en Picardie à l'horizon 2020

	2011	2013	2020
	en service	en prévision	objectif
Puissance globale cumulée	856	1595	2800
Nombre d'éoliennes	415	749	1100
Nombre d'installations par an	70 eoliennes minimum / an		

Le volet énergie éolienne :

Prochaines écheances

 Receuil des avis de la consultation, bilan et finalisation, validation de l'avant projet de schéma régional éolien

Mai – Août 2011

Approbation du SRCAE

Décembre 2011

Le schéma régional éolien devra être publié au 30 juin 2012. A défaut, il sera arrété par le préfet de région au 30 septembre 2012 au plus tard.



